

PROTOCOLE D'OUVERTURE DES ALE – ETE 2020- Ville de BALARUC-LE-VIEUX

Les Accueils de Loisirs Extrascolaires ouvriront dès le lundi 06 Juillet 2020 selon les indications du protocole ci-dessous

Modalités d'organisation de l'Accueil

1. Service Enfance Jeunesse – accueil extrascolaire

Le service extrascolaire sera fonctionnel avec agents sur le terrain, secrétariat en télétravail et présentiel, directrice en alternance afin d'éviter les brassages de personnel.

2. Fréquentation ALE et accueil au public :

→ Quel enfant peut fréquenter les ALP ?

La priorité est donnée aux enfants domiciliés à Balaruc-le-Vieux, dont les deux parents (ou le parent, famille monoparentale) travaillent et auront fourni au moment de l'inscription leur attestation employeur.

Les inscriptions des autres enfants (dont les parents ne travaillent pas, ou un seul travaillant), seront positionnées sur liste d'attente. Les secrétaires informant les familles au fur et à mesure de la disponibilité des places.

A l'issue de la période d'inscription, si possible, les enfants « extérieurs » commune pourront être inscrits.

→ L'accueil au Public :

L'accueil au public ne sera pas autorisé au sein du SEJ et des ALE. Les responsables légaux ne devant pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs.

En cas d'exception, à la demande du SEJ, ils doivent être munis de masques.

Les contacts par mail et téléphone (sej.secretaire@ville-balaruclevieux.fr et 04-67-18-23-64) seront utilisés. Les secrétaires sont joignables toute la journée, selon les horaires habituels de fonctionnement du bureau.

Les parents déposeront les enfants devant la porte des ALE primaire et maternel, et pourront sonner pour se signaler et récupérer leurs enfants.

→ Accueil et sorties des enfants :

Un contrôle de la température corporelle des enfants doit impérativement être réalisé : par les parents systématiquement, avant chaque arrivée à l'ALE. En cas de température égale ou supérieure à 38°, l'enfant ne pourra être accueilli.

Un certificat médical autorisant l'enfant à revenir au sein de l'ALE sera **obligatoire**.

La même procédure s'applique au personnel de l'accueil de mineurs.

Les accueils et sorties des enfants sont échelonnées comme habituellement : 7h45-9h45/11h30-12h15/13h20-14h/16h45-18h.

Les enfants seront dans des espaces extérieurs durant ces créneaux. En cas de mauvais temps, les salles ALE seront divisées en plusieurs parties permettant l'accueil distancié des enfants des différents groupes.

Un nettoyage et une désinfection des tables et des chaises seront préalablement effectuées.

3. Groupes d'enfants, activités et mesures barrières

→ Groupes d'enfants et activités :

Les groupes d'enfants seront constitués par demi-journée ou par journée. Ils seront fixes le plus longtemps possible.

La distanciation sera maintenue entre chaque groupe.

Chaque groupe pratiquera ses activités dans sa propre salle, son propre espace extérieur, ou de manière échelonnée (espaces extérieurs).

Le programme d'activités tient compte du respect des mesures barrières.

Le matériel pédagogique utilisé par les enfants sera désinfecté après utilisation ou mis à l'isolement durant 24h.

Les ventilateurs et les climatiseurs pourront être utilisés selon les recommandations des protocoles établis par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Les fenêtres extérieures (côté cour) seront ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air.

→ Mesures barrières :

Les agents d'animation, lors des moments de présence des enfants, porteront un masque dès lors que la distance d'au moins 1 mètre ne pourra être garantie.

Le port du masque est proscrit pour les mineurs de – de 6 ans ; n'est pas recommandé pour les mineurs de – de 11 ans ;

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de + de 11 ans lors des déplacements (vers le point de restauration, salles d'activités, etc.), fourni par les responsables légaux.

Il y a un point d'eau dans chaque salle d'activités ou dans les sanitaires. La priorité est donnée au lavage des mains (réalisés à minima à l'arrivée et au départ de l'ALE, avant et après les repas, activités, et passages aux sanitaires) à l'eau et au savon, surtout pour les enfants, pour qui le gel hydroalcoolique est déconseillé voire dangereux s'il est utilisé plusieurs fois par jour. Toutefois, du gel hydroalcoolique sera à disposition.

4. Restaurant scolaire :

La liaison froide avec remise en température dans le restaurant scolaire est à nouveau fonctionnelle.

Les 3-6 ans seront servis à table par l'équipe du restaurant scolaire.

Les 6-12 ans se serviront au self, par table, permettant ainsi de limiter les files d'attente.

Les enfants mangeront à distance d'un mètre et par groupe d'activités.

Les encadrants pourront reprendre leur repas avec les enfants, tout en maintenant la même distance.

Le personnel de restauration portera un masque lors du moment du repas. Il aidera notamment au service de l'eau pour les plus grands, et à la prise des repas pour les plus petits.

Le réfectoire sera organisé de façon à ce que les enfants ne se croisent pas (Entrée côté parking, sens de circulation et Sortie côté pelouse pour les 6-12 et zones d'entrée et de sortie différentes dans la salle ALE pour les 3-6 ans).

5. Entretien des locaux :

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces sera réalisé quotidiennement.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (poignées de portes...), sera réalisé une fois par jour.

Dortoir : les lits et draps seront nominatifs seront changés et lavés chaque jour / une fois par semaine (par les agents du Service Animation).

Sanitaires : un urinoir sur deux et un robinet sur deux seront condamnés. Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés une fois par jour.

Le nettoyage et la désinfection des locaux seront effectués une fois par jour.

L'aération des locaux sera effective également pendant l'entretien.

6. Conduite tenue en cas de cas COVID ou de suspicion de cas :

Une personne référente COVID -19 est désignée :

ALE Maternel : Rebecca (Magalie ou Jessica en son absence)

ALE Primaire : Lisa (Marion ou Aurélia en son absence)

Protocole : en cas de symptôme évocateur d'infection COVID-19, l'enfant sera isolé des autres enfants dans la salle E05 (Mme Lancelin) pour les 6-12 ans, et la salle RASED pour les 3-6 ans.

L'enfant devra porter un masque adapté qui sera fourni par le SEJ.

La référente COVID-19 procèdera à la prise de température de l'enfant (thermomètre sans contact).

Pour son retour à l'accueil de loisirs, un certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM est obligatoire.

La même procédure est appliquée en cas de suspicion de COVID pour un membre du personnel.

Le processus de suivi et d'isolement des cas contact, et la désinfection des salles et matériels utilisé par la personne symptomatique, seront soumis aux prescriptions des autorités sanitaires.

La suspicion et/ou le cas avéré de COVID-19 au sein d'un ACM devra être porté sans délai à la connaissance des services compétents des DDCS-PP.

A Balaruc-le-Vieux, le Juin 2020.

Le Maire

Norbert Chaplin

